



## 2<sup>e</sup> édition du Printemps des Transitions

Du vendredi 31 mai au dimanche 2 juin 2024

### DEMANDE DE PARTICIPATION

---

Raison sociale

.....

Adresse

.....

Tél. fixe ..... Tél. mobile ..... Courriel

.....

Représenté par :  M.  Mme  Mlle

.....

Adresse (si différente)

.....

.....

Société  Association  Autre (à préciser) :

.....

.....

.....

### Tarifs 2024

L'exposant devra s'acquitter pour l'occupation du domaine public pour un stand, d'un montant de 10€ (par jour), calculé selon les tarifs appliqués en 2024.

**Cachet commercial**

**Signature**

*Précédée de la mention « Bon pour accord »*

## **Conditions pour tenue d'un stand**

En créant ce nouveau grand rendez-vous familial, la ville de Sceaux réaffirme son engagement total dans ce qui est sans doute le plus grand défi de ce siècle : la lutte contre le dérèglement climatique et les conséquences dramatiques qui en découlent. Parce que la protection de notre planète est l'affaire de tous, Sceaux est mobilisée de longue date pour accompagner les Scéens dans leur volonté d'agir en faveur de l'environnement.

Depuis plus de 50 ans, la Ville mène notamment une politique active et novatrice pour promouvoir les circulations douces, en particulier le vélo. En matière de protection de la biodiversité, la Ville est aussi très engagée et reconnue par la Métropole du Grand Paris et l'Agence régionale de la biodiversité. Sceaux accompagne également tous les acteurs locaux qui contribuent à développer une économie circulaire et solidaire.

L'objectif de cet événement est de sensibiliser petits et grands sur les thématiques des Transitions (mobilités douces, biodiversité, économie circulaire...). La journée du vendredi est intergénérationnelle et des animations, et des stands sont proposés pour les écoles de la Ville, les établissements accueillant des séniors, ainsi que les étudiants. Les journées du samedi et du dimanche sont ouvertes au grand public.

La deuxième édition se déroulera sur trois jours au jardin de la Ménagerie (70 Rue Houdan) : 31 mai, 1 et 2 juin 2024.

### **◆ Dates et horaires**

L'occupation sera accordée pour la durée du « Printemps des transitions » qui aura lieu dans le Jardin de la ménagerie, 70 rue Houdan, 92330 SCEAUX, les jours suivants :

- Vendredi 31 mai 2024.
- Samedi 1 juin 2024.
- Dimanche 2 juin 2023.

Le jardin de la ménagerie sera ouvert au public de 10h30 à 22h le vendredi et le samedi et de 10h30 à 20h le dimanche. Durant ces horaires d'ouverture, aucun véhicule de livraison ne pourra accéder dans l'enceinte du jardin.

Pour le « marché des créateurs » les horaires durant lesquels l'exposant s'engage à assurer une présence sur leur stand sont les suivants :

- 18h à 22h le vendredi (marché nocturne),
- 11h à 19h le samedi,
- 11h à 19h le dimanche.

### **◆ Engagement de la société**

L'exposant devra s'engager à :

- Organiser le tri sélectif et le recyclage des emballages métalliques, des papiers-cartons et du verre,
- Ne pas utiliser de plastique à usage unique,
- Privilégier les circuits courts pour les produits proposés à la vente,
- Limiter les cadeaux et objets gratuits et favoriser les cadeaux dématérialisés ou écologiques,
- Eviter au maximum les déchets superflus,

- Favoriser le réemploi, le surcyclage ou les objets de seconde main pour la décoration,
- Laisser l'emplacement mis à disposition par la Ville aussi propre que lors de son arrivée,
- Justifier de son inscription au registre du commerce ou au registre des métiers, ou justifier de son statut de travailleur indépendant,
- Assurer soi-même la vente de ses produits et s'engager à respecter la législation sociale et fiscale en vigueur,

Le dossier de candidature de l'exposant ne sera retenu que si celle-ci s'engage à répondre aux conditions citées ci-dessus.

#### ◆ **Redevance d'occupation commerciale de la voirie publique**

L'exposant devra s'acquitter pour l'occupation du domaine public pour un stand, d'un montant de 10 € (par jour), calculé selon les tarifs appliqués en 2024.

#### ◆ **Responsabilité en cas de dommages et assurances**

L'exposant est seule responsable, aussi bien à l'égard de la Ville que des tiers, de tous les accidents, dégâts et dommages de quelque nature que ce soit causés par son activité.

L'exposant a la charge des réparations et des dégâts causés par lui-même ou toute personne morale ou physique intervenant pour lui ou missionnée par lui sur les ouvrages de voirie, les réseaux divers et l'aménagement général de la zone où se trouve le terrain occupé.

Assurance : l'exposant doit être titulaire d'une police d'assurance responsabilité civile garantissant les dommages corporels, matériels ou immatériels pouvant être causés aux tiers du fait de sa participation au marché. Il renonce à tout recours contre la Ville en cas de survenance de tels dommages.

L'exposant devra fournir ces 2 attestations d'assurance (responsabilité civile et dommages aux biens) à la Ville, au moment de son inscription.

#### ◆ **Caractéristiques organisationnelles**

Les stands sont mis à disposition de l'exposant par la Ville, à partir du jeudi 30 mai 2023, dans le Jardin de la ménagerie. L'exposant pourra accéder le jeudi 30 mai 2023 de 17h à 20h et le vendredi 12 mai de 7h à 8h30 seulement, au jardin de la ménagerie pour la livraison du matériel nécessaire à l'installation de son stand. Le stand mis à disposition devra être vidé et nettoyé avant 20h le dimanche.

#### ◆ **Engagement de la ville de Sceaux**

La ville de Sceaux s'engage auprès de l'exposant lors de la manifestation à :

- Désigner un responsable de l'événement pour répondre aux questions logistiques et techniques en amont et pendant la manifestation,
- Mettre à disposition le matériel nécessaire au tri sélectif des déchets,
- Prévoir la sécurisation des stands et du jardin de la ménagerie pour les nuits du jeudi à vendredi, de vendredi à samedi, de samedi à dimanche et de dimanche à lundi,
- La fourniture d'électricité,
- Mettre à disposition un stand et du mobilier (tables et chaises),
- Mettre à disposition des sanitaires dans le Jardin de la ménagerie, accessibles au public et aux exposants,

- Assurer la promotion et la publicité de l'évènement sur les différents canaux de communication de la ville de Sceaux,
- Mettre à disposition du stationnement à proximité du jardin.

**Formulaire à retourner complété et signé au plus tard pour le 1 janvier 2024 à :**

**VILLE DE SCEAUX - Pôle Transitions et développement local 122 rue Houdan 92331 SCEAUX CEDEX**  
**[octavie.guillemot@sceaux.fr](mailto:octavie.guillemot@sceaux.fr) - 01 78 76 44 66**